N.12 / JANV. 2022

100% VOUS !

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE

BUDGET
Les résultats 2021

DÉCHETS
Le choix REOMI

EAU
Grands travaux à Noyant-Villages

2022 100% VOUS !

Baugeois Vallée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Baugeois Vallée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

2 SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 & 5 RUBRIQUE PRATIQUE

6 & 7 BUDGET
Résultats 2021

8 À 9 RETOUR SUR...



11 ÉCONOMIE
Extension de la Zone Actival

12 & 13 DÉCHETS
Le choix REOMI



14 & 15 EAU ET ASSAINISSEMENT
Grands travaux à Noyant-Villages

16 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
Codev-Baugeois-Vallée et SCoT

17 TOURISME
Une suite au Passeport Vert



18 ÉCOLE DE MUSIQUE
Fin d'année en concert !

Magazine de la communauté de communes Baugeois-Vallée - Nº 12 - Janvier 2022 - 115, avenue Legoulz de la Boulaie - Baugé - 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU - Mail : president@baugeoisvallee.fr - Directeur de la publication : Philippe CHALOPIN - Rédaction : service communication - Conception, graphisme et impression : Valdecom - Tirage : 17 000 exemplaires - Imprimé sur papier certifié PEFC avec des encres végétales. © Photos : communauté de communes Baugeois-Vallée - Adobe Stock.



10-31-1980 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Suivez-nous aussi sur :

WWW.BAUGEOISVALLEE.FR



Scannez-moi



En ce début d'année, je suis très heureux de vous présenter en mon nom personnel mais également au nom du conseil communautaire mes meilleurs vœux. Que cette nouvelle année vous apporte beaucoup de satisfactions, de réussite et bien évidemment la santé. Pour cette période qui demeure complexe, notre territoire n'est pas resté inactif. Beaucoup de choses ont été réalisées.

Sur le plan économique, de nouveaux bâtiments relais ont vu le jour et continuent de se construire à un rythme régulier pour répondre à la demande importante. La zone de Lasse est engagée, notre territoire crée de l'emploi et le chômage connaît une décrue significative. L'attractivité du territoire nous conduit à envisager l'extension de la zone Actival à Beaufort-en-Anjou mais aussi à terme celle de Baugé-en-Anjou.

Sur le plan de la collecte des déchets, les premières décisions ont été prises après la réalisation de nombreuses études. La redevance a été choisie à l'unanimité. Nous allons maintenant finaliser les grilles tarifaires afin que cette redevance soit supportable pour tous. La collecte des déchets génère des coûts très importants en augmentation constante malgré la volonté de chacun d'être exemplaire dans le geste de tri. La gestion des déchèteries représente plus de 60 % du coût creusant de manière inexorable le déficit. Pour endiguer cette évolution, nous avons opté pour la mise en place de contrôles d'accès sur les 3 déchèteries dont la communauté de communes Baugeois-Vallée est propriétaire et ce afin de réserver l'accès aux seuls habitants de Baugeois-Vallée. Concernant la déchèterie de Corné, le coût de réhabilitation atteignant plus de 1,8 M€, sa conservation ne peut être envisagée car elle aurait entraîné une augmentation de la redevance de l'ordre de 11 €/habitant, ce qui n'est pas acceptable. Pour cette raison, Angers Loire Métropole reprendra sa gestion en janvier 2023.

Beaucoup d'autres projets ont vu le jour et vous les découvrirez dans ce magazine très complet.

Nous allons poursuivre sur notre lancée et 2022 verra l'aboutissement de dossiers importants comme la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La loi Climat et Résilience nous impose de limiter nos extensions. Sur le principe, nous comprenons parfaitement les objectifs. Aujourd'hui tous les 10 ans, disparait l'équivalent d'un département comme le Maine et Loire en équivalent de terres agricoles ou naturelles. Il faut donc agir. Nous souhaitons que l'effort soit porté par tous et ce, y compris les territoires URBAINS. À ma demande, le conseil communautaire s'est opposé aux orientations données par l'Inter-Scot des Pays de Loire dont les conclusions vont à l'encontre de la préservation des territoires RURAUX. Nous devrons donc rester vigilants.

D'autres dossiers seront à l'ordre du jour de notre conseil : comme le schéma des mobilités, le diagnostic des aires d'accueil des gens du voyage, la construction d'un village d'artisans à Mazé, le lancement d'un projet alimentaire territorial et de nombreuses actions en matière environnementale.

Enfin le début d'année va nous conduire à adopter le budget communautaire : sur le plan financier, notre communauté de communes présente une situation financière satisfaisante. Tous les budgets dégagent des excédents à l'exception de celui des déchets pour lequel nous devons être vigilants.

Comme vous pourrez le constater, les dossiers ne manquent pas et vous pouvez compter sur l'engagement des élus afin qu'à chaque fois, nos décisions soient prises à l'aulne de l'intérêt général.

Pour terminer, je tiens à vous renouveler mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Philippe Chalopin,

Président de la communauté de communes Baugeois-Vallée,

Maire de Baugé-en-Anjou,

Premier Vice-Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire,

Président de l'Association des Maires de Maine-et-Loire.

GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

MON CALENDRIER



LE CALENDRIER/SEMAINIER POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES PAPIER ET PLASTIQUES A ÉTÉ DISTRIBUÉ AVEC LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU MOIS D'OCTOBRE.

Il était détachable et se trouvait au centre du magazine 100% Vous. Si vous l'avez manqué, pas de panique ! Il est disponible dans toutes les mairies de Baugeois-Vallée et téléchargeable sur le site internet dès à présent.

CHANGEMENT DES JOURS DE COLLECTE

Bacs rouges, ordures ménagères :
Pontigné, St Martin d'Arcé, Auverse, Chavaignes, Lasse et Linières Bouton, et Broc

Bacs jaunes, emballages et papier :
St Martin d'Arcé, Montpollin, Chalonnes sous le Lude, Meigné le Vicomte et Noyant.

ANIMATIONS

AUTOUR DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Les permanences proposées par Baugeois-Vallée en partenariat avec l'association Alisée ont rencontré un vif succès.

Les animations autour du thème de l'énergie solaire sur les marchés seront renouvelées en 2022. Les dates se programment actuellement. Nous ne manquerons pas de vous informer de celles-ci par le biais de nos pages Facebook et Twitter ainsi que sur notre site internet.

Webinaire autour du solaire :
Jeudi 3 février de 18h30 à 9h30
Inscription à :
devterritorial@baugeoisvallee.fr



Visite du centre technique de La Ménitré où élus et habitants se sont retrouvés pour dialoguer sur un cas concret d'installation de panneaux photovoltaïques.

PAROLES D'ÉLU

Une valorisation de 700m² de toiture du centre technique municipal en 2020 doit produire en moyenne 110 à 120000 kW/h année, ce qui représente entre 30% et 40 % des consommations des équipements municipaux, pour un retour sur investissement dans 10 ans. Un projet similaire est à l'étude sur la salle de sport avec la volonté politique de mise en place d'une autoconsommation.



Tony Guéry,
Maire de la Ménitré
Vice Président Plan Climat Air Energie Territorial

DÉCHÈTERIES

CONTRÔLE D'ACCÈS : DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS DÈS À PRÉSENT !

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A DÉCIDÉ EN JUILLET 2021 LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS, DANS TOUTES LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DÈS 2022.

Un formulaire à remplir vous sera remis lors de votre prochain passage en déchèterie. Il sera disponible dès le mois de février dans les bureaux d'accueil des mairies, sur les réseaux sociaux et téléchargeable depuis notre site internet.

Ce contrôle d'accès devrait être effectif dès le 1er Juillet 2022.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire poursuit sa politique d'harmonisation des tarifs. Ceux-ci devraient être les mêmes pour tous les habitants du territoire à horizon 2025.

Le 16 décembre dernier, les élus ont adopté les nouveaux tarifs 2022.

Deux hausses sont à noter :

une moyenne de 2 % pour l'eau potable,

une moyenne de 3 % pour l'assainissement collectif.

Elles se justifient face aux contraintes réglementaires que Baugeois-Vallée est dans l'obligation de prendre en compte et à la nécessité du renouvellement des réseaux.





CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire se déroule au Centre Culturel René d'Anjou à Baugé.

Toutefois si le Centre Culturel n'était pas disponible, les conseils communautaires auraient lieu à la salle des fêtes de Cuon, commune déléguée de Baugé-en-Anjou.

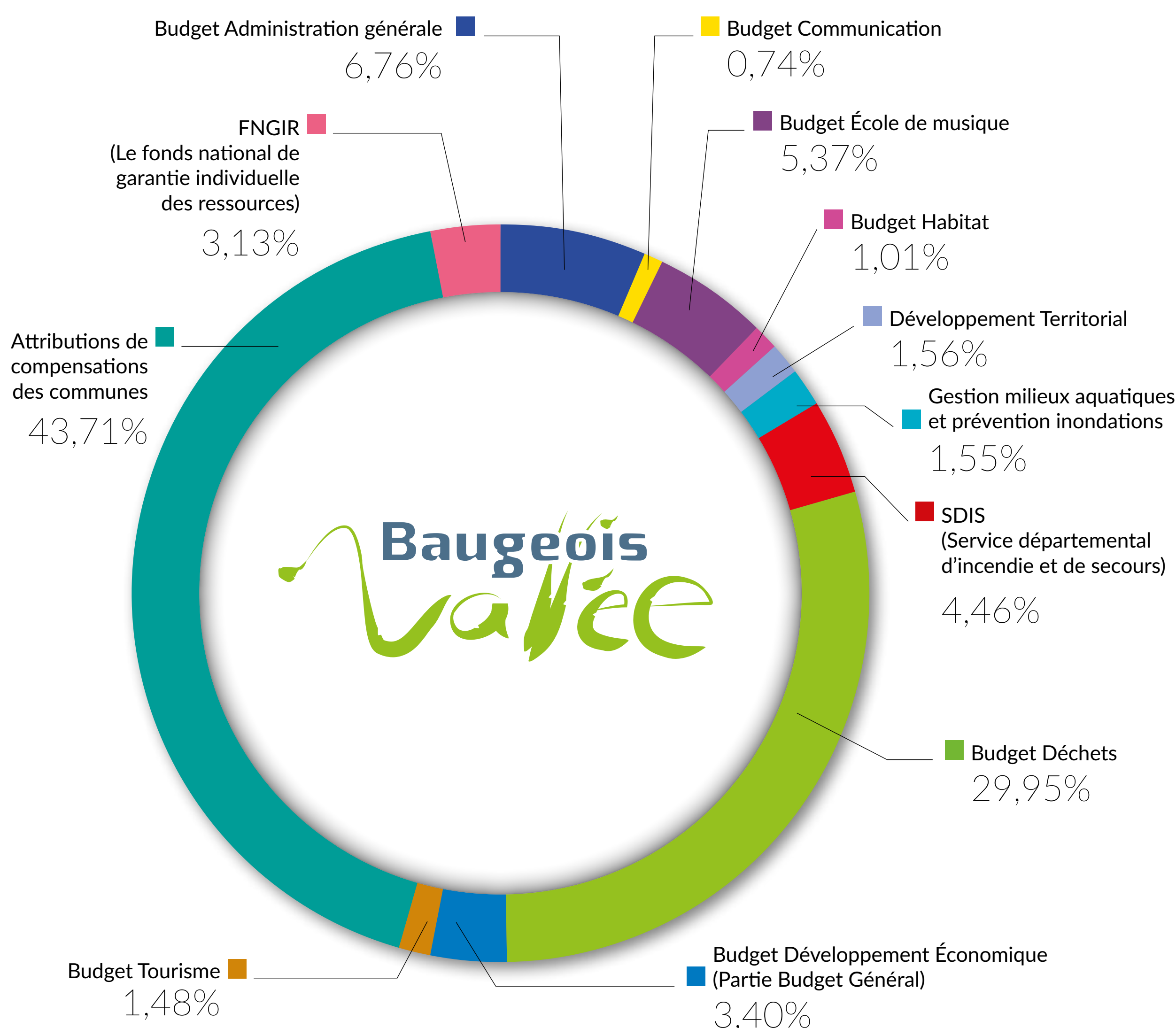
- 20 janvier
- 10 février
- 17 mars
- 28 avril
- 2 juin
- 7 juillet
- 22 septembre
- 3 novembre
- 15 décembre

BUDGET

Les résultats 2021

LE BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ SE VOTE TOUJOURS AU MOIS DE FÉVRIER

BUDGET GÉNÉRAL 2021 : RÉPARTITION PAR COMPÉTENCES



Administration générale
995 100 €

Communication
108 184 €

École de musique
790 262 €

Habitat
149 314 €

Développement Territorial
228 806 €

Gestion milieux aquatiques et prévention inondations
227 327 €

SDIS
656 830 €

Déchets
4 406 858 €

Développement Économique
500 745 €

Tourisme
217 592 €

FNGIR
460 147 €

Attributions de compensations des communes
6 431 555 €

BUDGET

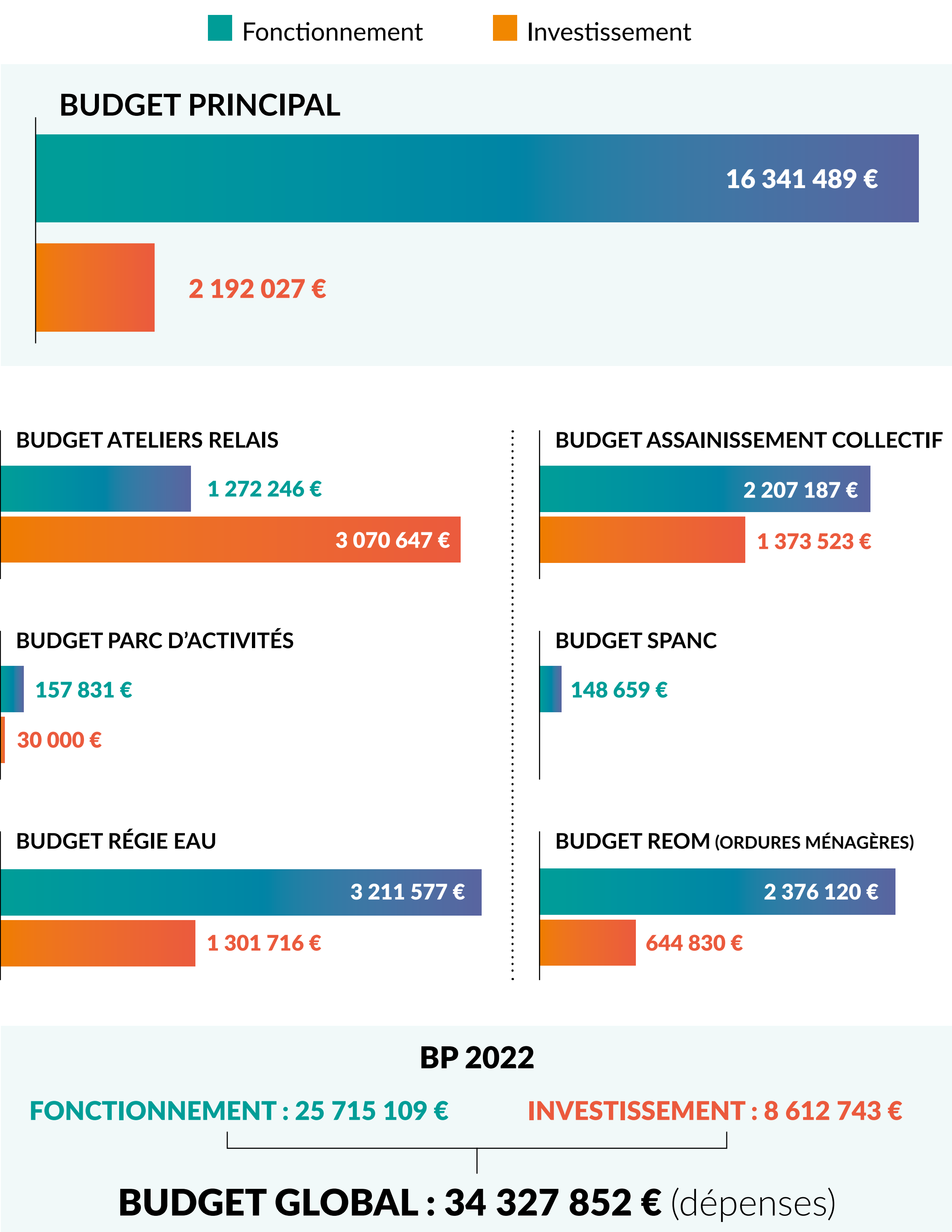
En 2021, le budget primitif adopté par les conseillers communautaires était d'un montant de 42 millions avec en prévision 27 millions en fonctionnement et 15 millions en investissement.

2021 est passée, les projets sont nés, les dossiers avancés et aboutis... le résultat est très satisfaisant puisque le budget global final est de 35 millions d'euros avec 26 millions en fonctionnement et 9 millions en investissement.

Le 16 décembre dernier, les orientations budgétaires ont été débattues en conseil communautaire et le budget prévisionnel pour 2022 est de 41 millions. Avec 28 millions en fonctionnement et 13 millions en investissement.

Comme depuis 2017, année de création de la communauté de communes, le conseil communautaire n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2022 et continuera à soutenir l'action des communes en leur reversant l'intégralité du FPIC (Fonds de péréquation prélevé au niveau national) pour un montant d'environ 1,1 million d'euros.

BUDGET GLOBAL DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT



BP 2022

FONCTIONNEMENT : 25 715 109 € **INVESTISSEMENT : 8 612 743 €**

BUDGET GLOBAL : 34 327 852 € (dépenses)



5e ÉDITION

Végétal Village à BEAUFORT-EN-ANJOU

Salon qui met en avant les innovations technologiques et culturales du monde de l'agriculture.

Le 5ème salon Végétal Village s'est déroulé le 7 octobre dernier en présentiel sur la zone Actival en partenariat avec la chambre d'Agriculture et Hemp' it. 600 visiteurs dont 300 étudiants se sont retrouvés autour d'une quarantaine d'exposants, d'animations et de démonstrations.





BEAUFORT-EN-ANJOU : VOUS AVEZ LA PAROLE !

Concertation préalable à l'extension de la Zone Actival

POUR RAPPEL, DEPUIS 2017

Zone occupée : 80 %

9,2 ha commercialisés ou réservés

100 emplois créés à terme

RESTE 2,8 HA DISPONIBLES ET PAS D'AUTRES POSSIBILITÉS, SAUF EXTENSION !

Face à ce constat, la communauté de communes a lancé une concertation sur l'extension de la zone d'activité (10 ha) en continuité de la zone existante.

OBJECTIFS

1. **Le maintien et le renforcement du dynamisme économique sur Beaufort-en-Anjou et plus largement sur les 4 communes de la Vallée.**
2. **Une nouvelle offre foncière en continuité de la zone Actival existante.**
3. **De nouveaux espaces permettant d'accueillir des activités du secteur artisanal et industriel.**

PLANNING INDICATIF

Janvier - Avril 2022
concertation préalable et réalisation des études urbaines et paysagères

Avril 2022 - Mars 2023
études environnementales, autorisations réglementaires

Printemps 2023
Création de la ZAC
début des travaux

CONTACT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

02 41 84 49 46

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la communauté de communes pour plus d'informations

CETTE ZONE SERA AMÉNAGÉE DE MANIÈRE À CE QUE L'ENVIRONNEMENT PROCHE AINSI QUE LA TRANQUILLITÉ DU VOISINAGE SOIENT RESPECTÉS.

Dans ce cadre, plusieurs temps d'informations et d'échanges seront organisés dans les prochaines semaines avec élus, habitants et acteurs du territoire :

- **La tenue d'une réunion publique à Beaufort-en-Anjou.**
- **La tenue de deux permanences en mairie de Beaufort-en-Anjou.**

Les dates et lieux seront communiqués ultérieurement par le biais du site internet de la communauté de communes, dans la presse ainsi que sur les réseaux sociaux.

Un dossier qui sera complété au fur et à mesure des études jusqu'au bilan de la concertation, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public seront mis à disposition à la mairie de Beaufort-en-Anjou et au siège de la communauté de communes à Baugé.



Actival est une zone d'activité essentielle du territoire Baugeois-Vallée. D'une surface actuelle de 35 ha, elle compte 30 entreprises et près de 200 emplois. Situation géographique : au nord de la route départementale 7.



Reconversion d'une friche industrielle à Noyant-Villages

Site stratégique au sein de la zone d'activité du Moulin de Groleau à Noyant-Villages le terrain SAMTO est en friche depuis une quinzaine d'années.

La zone d'activité du Moulin de Groleau située à Noyant-Villages est identifiée dans le projet de Schéma des Zones d'Activité comme ayant un fort potentiel de densification.

Cette zone comprend en effet un terrain de 1,47 ha, occupé par des locaux désaffectés composés d'un hangar d'exposition de matériel agricole, de locaux de stockage et d'anciens bureaux transformés en logement.
Propriétaire de ce bien depuis le 26 novembre 2021, la communauté de communes va procéder à la démolition du bâti à la fin du printemps 2022. Parallèlement, Baugeois-Vallée lancera une étude de maîtrise d'œuvre en vue de la requalification du site afin de proposer des parcelles viabilisées pour des entreprises.

OBJECTIF DU PROJET

- Réhabiliter une friche située en entrée de ville qui valorisera la zone d'activité et la dynamique de Noyant.
- Réaliser un aménagement de qualité respectueux de l'environnement paysager.
- Favoriser l'implantation d'activités artisanales sur Noyant-Villages.
- S'inscrit dans la limitation de la consommation de foncier agricole.



Agrandissement de l'entreprise Devillé SA.
La fin des travaux approche

ACCOMPAGNEMENT À L'IMMOBILIER

La construction de l'atelier relais, situé avenue de Paris à Baugé-en-Anjou, avance à grand pas.

Ce bâtiment de 1500 m^2 sera loué à l'entreprise Devillé qui poursuit son développement.

La livraison est prévue début février.

À travers cette opération, Baugeois-Vallée, s'implique auprès d'une entreprise historique, et l'une des plus importantes du territoire.

La communauté de communes est heureuse de soutenir et d'investir près d'1 million d'euros dans ce projet industriel, secteur économique qui représente 1 emploi sur 6 sur Baugeois-Vallée.

Ce projet est aussi soutenu à hauteur de 30% par la Région Pays de la Loire, dans le cadre de son plan de relance intercommunal.

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ TERTIAIRE SUR LA MÉNITRÉ

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE TRANSFORME L'ANCIEN ESPACE JEUNESSE DE LA MÉNITRÉ.

Objectif : favoriser l'implantation d'entreprises d'ingénierie, bureaux d'études et de services.

Le + : facile d'accès grâce à la présence de la gare ferroviaire de La Ménitré.



La bonne nouvelle !

Ces locaux sont déjà loués dans leur totalité par un bureau d'études actuellement installé dans la métropole angevine.

Résultat : 20 emplois supplémentaires sur le territoire.

Baugeois-Vallée fait le choix de financer son service déchets par la Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à partir de 2023

Retour sur le processus de décision

À la suite de la participation citoyenne, aux ateliers citoyens et aux retours du cabinet d'étude... avec la continuité d'harmonisation du service déchets, le conseil communautaire a adopté :

LE 8 JUILLET 2021

Choix d'une tarification incitative, c'est le principe pollueur payeur. Elle permet une forte diminution des ordures ménagères tout en maitrisant les coûts.

Le choix de la Tarification Incitative (TI) adopté, il restait à décider du mode de financement !

2 POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT S'OFFRAIENT AUX ÉLUS :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

La TEOM, pratiquée sur Baugé-en-Anjou, est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Son montant est lié à la valeur locative du logement occupé (ou du local pour les professionnels), sans être lié à la quantité de déchets produite.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

Le calcul de la REOM pratiquée sur la Vallée est lié au service rendu à l'usager. Son montant peut varier en fonction de nombreux paramètres (nombre de personnes composant le foyer, volume du contenant, nombre de collectes...).

LE 16 DÉCEMBRE 2021

Les élus communautaires ont à l'unanimité fait le choix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) pour les raisons suivantes :

Ce choix est le moins impactant pour les usagers : un sur deux conserve le même dispositif. Il est le plus conforme aux principes de fonctionnement actuels du service : même service, même participation moyenne par habitant.

Il s'inscrit dans le mode de financement existant pour l'eau et l'assainissement : part fixe liée à la composition du foyer + part variable liée au nombre de levées.

Il permet l'assujettissement à la TVA ce qui présente des avantages financiers avérés.

LA REDEVANCE SERA GÉNÉRALISÉE SUR TOUT NOTRE TERRITOIRE DÈS JANVIER 2023 ; 2022 SERA L'ANNÉE DE LA MISE EN PLACE.

Habituez-vous dès à présent à sortir vos bacs le moins souvent possible. Plus vous trierez vos déchets, moins vous aurez à sortir votre bac d'ordures ménagères ! La tarification incitative débutera en 2023 mais les factures seront basées sur le nombre de levées comptabilisées en 2022. Les efforts qui seront faits cette année auront une incidence bénéfique pour 2023 !

RAPPEL : LES DÉPÔTS SAUVAGES ET BRÛLER SES DÉCHETS EST INTERDIT !



RÉSEAUX DÉCHÈTERIES

Les élus communautaires ont délibéré le 16 décembre sur le devenir de notre réseau de déchèteries.

Dans le cadre de l'harmonisation du service déchets Baugeois-Vallée, il a été arrêté la mise aux normes et la rénovation des 3 déchèteries du territoire : Beaufort, Noyant, et Baugé ! Une déchèterie par bassin de vie, à l'échelle du territoire. Baugeois-Vallée : un territoire bien desservi en équipements pour trier et valoriser ses déchets !

DÉCHÈTERIE DE CORNÉ

Lors de la reprise de la compétence déchets au 1er janvier 2020, Le service déchets était géré par le SMICTOM de la Vallée de l'Authion qui avait la charge de la gestion des déchèteries de Beaufort et de Corné. Fréquentée à 70 % par des familles extérieures à Baugeois-Vallée, Angers-Loire-Métropole nous a fait connaître au regard de la situation, sa volonté de reprendre la déchèterie à partir du 1er janvier 2023.

Pour 2022, cet équipement reste Baugeois-Vallée. Temps nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Beaufort, et ce, dans le but de pouvoir y accueillir les usagers de la Vallée qui fréquentaient Corné.

LES HABITANTS DE BAUGEOIS-VALLÉE N'AURONT PLUS ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023.

PAROLES D'ÉLU

Nous arrivons au bout d'un long processus d'harmonisation du service déchets. Le choix du mode de financement va nous permettre une meilleure gestion car nous n'aurons plus qu'un budget unique du service.

La REOMI nous est apparu comme le mode de financement le plus adapté et le plus juste par rapport au service rendu à l'usager. L'année 2022 sera consacrée à l'élaboration de notre future grille tarifaire.

En parallèle de cela, notre réseau de déchèteries sera plus adapté au besoin de ses usagers avec une réhabilitation complète des équipements ainsi que la mise en place d'un contrôle d'accès nous permettant de mieux en comprendre le fonctionnement et maîtriser les apports en déchets.



Dean Blouin
Vice-Président en charge de la Gestion et Valorisationdes des Déchets

Le cœur de ville fortement perturbé 2022/2023 à Noyant-Villages

La communauté de communes Baugeois-Vallée et la commune de Noyant-Villages vous informent qu'à partir du printemps 2022, d'importants travaux vont être réalisés.

CES TRAVAUX COMPRENNENT :

- La mise en séparatif des canalisations du réseau des eaux usées et des eaux pluviales.
- La réparation des canalisations des eaux pluviales.
- Le remplacement de la canalisation principale d'eau potable.

LES RUES CONCERNÉES :

- Le boulevard des Écoles
- La rue de Beauvais
- La route du Petit Verger
- La rue d'Anjou
- L'avenue de la Gare
- La petite route de Méon

QU'EST-CE QU'UNE MISE EN SÉPARATIF ?

Les eaux usées et les eaux pluviales passent par le même conduit. Avec la mise en séparatif on rajoute une deuxième canalisation qui permettra de séparer l'écoulement des eaux. Un conduit pour les eaux usées et un conduit pour les eaux pluviales.

QUEL CONFORT CELA APPORTE ?

Cela évite les fortes remontées d'odeurs des eaux usées en cas de sècheresse ou de fortes pluies.

ET POUR L'ENVIRONNEMENT ?

- Fin des rejets dans les rivières sans traitement
- Une meilleure protection de la biodiversité car moins de pollution

COMBIEN ÇA COÛTE ?

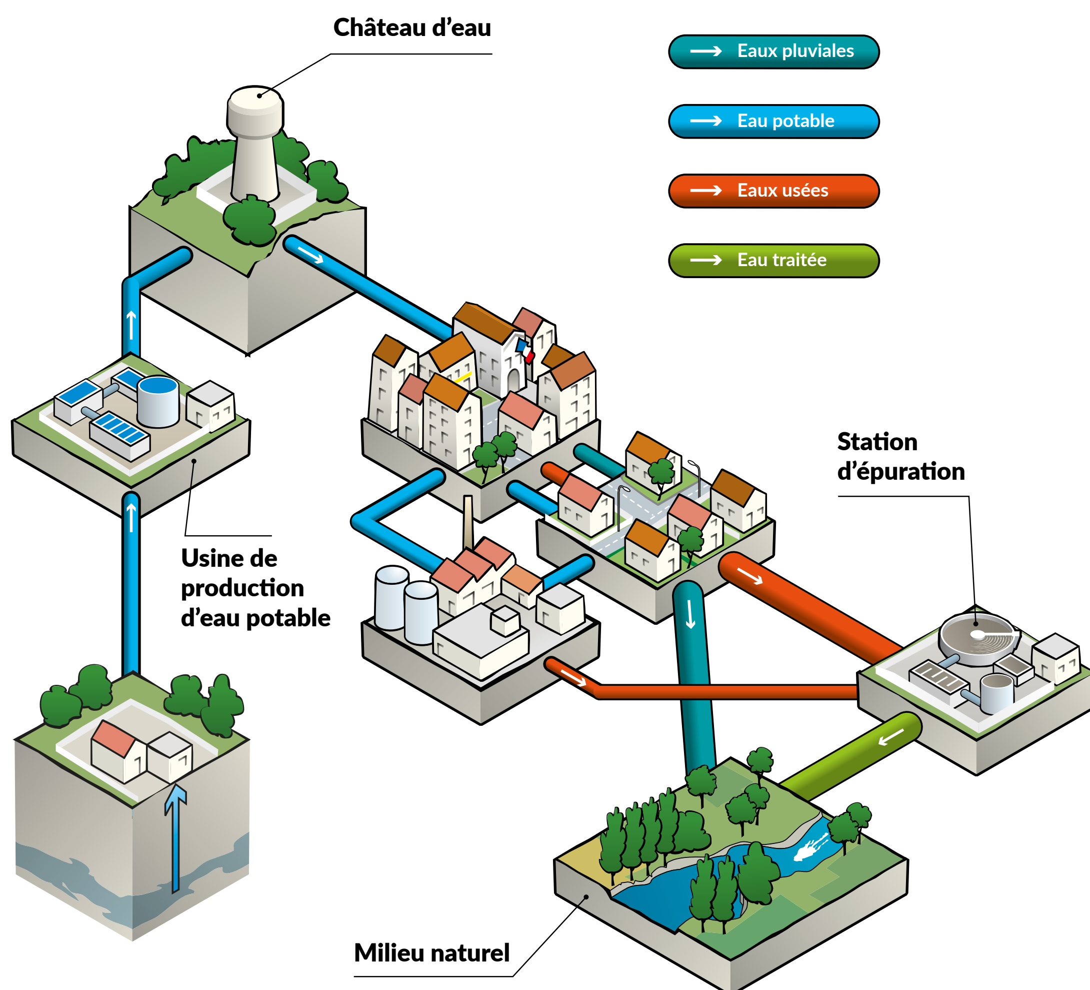
1 467 000 €

QUI PAIE ?

- La communauté de communes Baugeois-Vallée (eaux usées et eau potable) : 957 000 €
- Noyant-Villages (eaux pluviales) : 300 000 €
- L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe au financement pour les eaux usées : 210 000 €

CAS CONCRET POUR NOYANT

Actuellement les eaux usées et les eaux pluviales passent par le même tuyau. Il s'agit de mettre un 2ème tuyau pour que l'écoulement des eaux usées soit séparé du tuyau existant qui va être réparé pour l'évacuation des eaux pluviales. La communauté de communes profite de ces travaux pour remplacer la canalisation principale qui alimente l'arrivée de l'eau potable sur la commune.



L'ACCÈS DES RIVERAINS SERA MAINTENU.
LES CAMIONS ET CONVOIS SERONT DÉVIÉS.

DÉBUT DES TRAVAUX : PRINTEMPS 2022.

INFORMATION RÉUNION PUBLIQUE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, LA DATE SERA COMMUNIQUÉE ULTÉRIEUREMENT.



Une année riche en rencontres et réflexions pour le conseil de développement

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BAUGEOIS-VALLÉE (CODEV-BV) ONT CONTRIBUÉ À DE NOMBREUX ÉCHANGES AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE.

AU NIVEAU LOCAL, ILS ONT PARTICIPÉ :

- à l'étude sur l'alimentation (Pass'collectivité)
- au projet culturel sur le climat « Destination Katalyse »
- à l'élaboration du plan de prévention des déchets
- à l'étude sur l'économie circulaire
- au schéma de cohérence territoriale
- au plan local de l'habitat.

L'adhésion au Comité 21 Grand Ouest et à la coordination nationale des conseils de développement permet aux membres du CODEV d'échanger avec d'autres territoires.

Le 11 décembre au Stella Ciné de Baugé, le CODEV s'est associé à l'association Habit'âge des Bois d'Anjou pour proposer une projection-débat du film documentaire « Entre les plis », sur le thème de la coopération en milieu rural.



RENSEIGNEMENTS CODEV

Vous souhaitez nous rejoindre ou en savoir plus sur notre fonctionnement ?

Contactez : codev@baugeoisvallee.fr





Interview

Dominique Allaume Bobe,
Présidente du Conseil de Développement

QUELLE EST LA RAISON DE VOTRE INVESTISSEMENT AU CODEV ?

Je suis consciente de représenter la société civile auprès des élus et d'enrichir ainsi la vue qu'ils ont des problèmes de société ou bien de territoire... comme le disait un grand penseur : « la société civile est la société du premier mot (celle qui propose) et les élus sont ceux qui ont le dernier mot (le choix) ». Cela se complète bien à mon avis...

COMMENT INCITERIEZ-VOUS DE FUTURS MEMBRES À REJOINDRE LE CODEV ?

Il y a plus d'idées dans dix têtes que dans une seule ! L'apport de projets et la concertation avec les élus autour de ces idées enrichissent les politiques publiques du territoire... la participation de tous est bénéfique !



Schéma de Cohérence Territoriale

Quel devenir pour Baugeois-Vallée en 2041 ?

QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document stratégique qui fixe le cap de l'aménagement et du développement du territoire pour les 18 prochaines années.

QU'EST-CE QUE ÇA APPORTE CONCRÈTEMENT ?

En 2041 : Quels transports ? Quel espace pour les logements ? Quelle place pour les entreprises ? Quelle place pour l'agriculture ? Quelles vont être nos ressources ? Autant de questions auxquelles il est nécessaire et impératif d'apporter une réponse pour l'ensemble du territoire*.

PARTICIPATION AU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Depuis 2019, plusieurs réunions publiques, dont la dernière a eu lieu à Lasse le 10 décembre 2021, ont permis à des habitants de s'exprimer sur le devenir de Baugeois-Vallée en 2041.

POURQUOI UNE CONCERTATION CITOYENNE ?

La participation citoyenne est essentielle afin que tous les acteurs prennent part au document de construction du SCoT. Cela s'est notamment fait au travers de réunions publiques à chaque étape du projet et d'une enquête en ligne auprès des habitants (400 réponses).

SON OBJECTIF

Informer les habitants.

*N.B : Les communes de la communauté de Baugeois-Vallée : Beaufort-en-Anjou, Baugé-en-Anjou, La Ménitré, Mazé-Milon, Les Bois d'Anjou, Noyant-Villages, La Pellerine.

COMMENT S'INFORMER ?

Allez sur la page dédiée sur : **baugeoisvallee.fr**





CONTINUER DE PARTICIPER

Cela se fait en deux temps, jusqu'à l'arrêt de projet en mars 2022.

Par mail : **devterritorial@baugeoisvallee.fr** ou sur le **cahier de concertation** disponible à l'accueil du siège de la communauté de communes :
15 avenue Legoulz de la Boulaie
Baugé 49150 Baugé-en-Anjou.

À l'été/automne 2022 lors de l'**enquête publique**.





Les étudiants de l'Esthua travaillent sur la Charte du tourisme éco-responsable

Une suite est donnée au Passeport Vert

Dans la continuité de la démarche Passeport Vert (article dans le magazine n°11) initiée avec Anjou Tourisme et dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, notre Office de Tourisme en collaboration avec des étudiants de l'ESTHUA. travaillent sur la création d'une charte du tourisme éco-responsable.

Différents ateliers ont été organisés ces dernières semaines avec les prestataires touristiques du territoire pour les accompagner dans une démarche de progrès.

8 THÈMES ONT ÉTÉ RETENUS :

- L'eau
- L'énergie
- Les déchets
- La biodiversité
- Les mobilités
- L'impact du numérique sur l'environnement
- La sensibilisation aux Eco-gestes
- Les achats éco responsables : restauration et hébergements (produits alimentaires, textiles, produits d'entretien, déco, mobilier)

L'atelier Kawa de Mazé-Milon a travaillé sur l'illustration de ces thèmes afin de rendre l'outil pédagogique et visuellement parlant.

Cette charte sera un outil de promotion pour les prestations touristiques et durable auprès des visiteurs et habitants du territoire.

PAROLES D'ÉLU

Baugeois Vallée s'engage avec ses prestataires touristiques dans une démarche de tourisme éco-responsable.
Une charte avec des engagements nous permettra de nous positionner comme une destination touristique respectueuse de son environnement et ce durablement.



Luc Gourin,
Vice-Président de la communauté de communes en charge du Tourisme







Une fin d'année en concert !

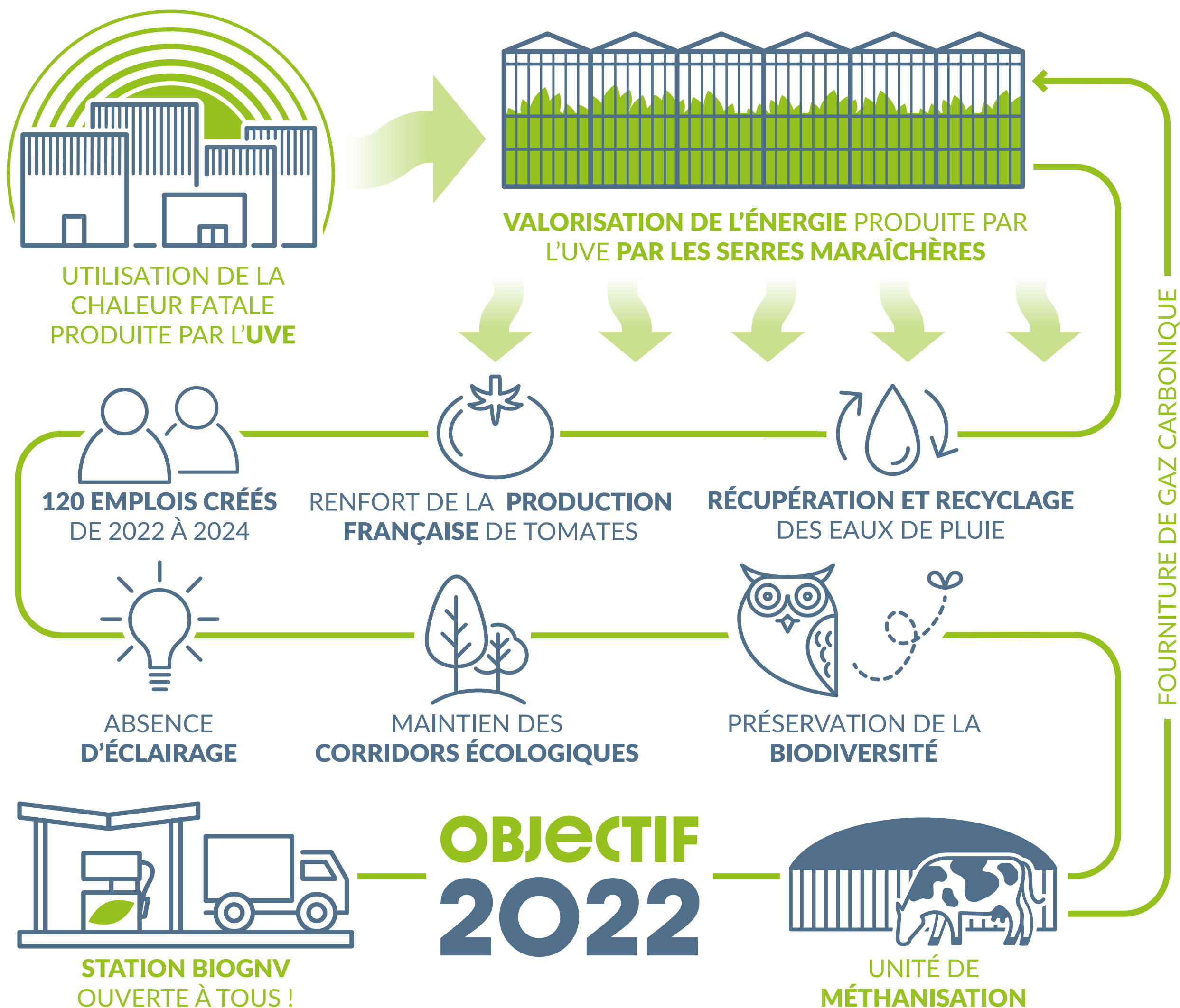
À NOYANT ET À FONTAINE-MILON

LES 2 CONCERTS DE NOËL JOUÉS SUR LE TERRITOIRE ET INTERPRÉTÉS PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE BAUGEOIS-VALLÉE ONT RENCONTRÉ UN VIF SUCCÈS.

Ces spectacles musicaux autour du thème du « voyage » étaient répétés depuis la rentrée. Le but étant de vous offrir un peu de magie en ces périodes de Fêtes... à vous, chers spectateurs, qui leur avez fait le plaisir de venir les écouter !

PROJET ECOCIR

100 % INNOVANT



Baugeois Vallée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

15 avenue Legoulz de la Boulaie - Baugé
49150 Baugé-en-Anjou
www.baugeoisvallee.fr

